

Charte Cyber

La présente **charte**, réalisée dans le cadre du Mois européen de la cybersécurité (Cybermoi/s), énonce **8 engagements** principaux des organisations pour la mise en place d'un cadre de cybersécurité vertueux et responsable. En ratifiant cette charte et en assurant sa promotion, l'objectif des signataires est de contribuer à fédérer autour de l'enjeu économique et sociétal qu'est la cybersécurité, ainsi que des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour y répondre.

J'ENGAGE MON ORGANISATION (entreprise, association, collectivité...) à :

- 1
Faire de la cybersécurité une priorité stratégique adaptée aux risques qui peuvent peser sur son activité.

- 2
Nommer un « référent cybersécurité » en charge de porter et d'animer le sujet en interne.

- 3
Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux risques cyber et aux enjeux pour l'organisation.

- 4
Former ses collaborateurs aux bonnes pratiques et réflexes de cybersécurité à adopter et à en veiller à l'application.

- 5
Anticiper les cyberattaques en élaborant des plans de secours adaptés et à en vérifier périodiquement la pertinence par des exercices.

- 6
Évaluer régulièrement le niveau d'exposition aux risques cyber des différentes composantes de son système d'information afin d'en décliner les mesures correctrices nécessaires.

- 7
S'appuyer, autant que de besoin, **sur des fournisseurs et prestataires** de cybersécurité à la compétence reconnue et attestée par des labels ou certifications.

- 8
Promouvoir autant que possible auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, administrés, fournisseurs, partenaires...) **les enjeux liés à la cybersécurité et les bonnes pratiques** à observer pour travailler et développer son activité dans un environnement numérique de confiance.
